



Secrétaire administratif de la F3SCT du CSA SD91
N°46 – 2024-2025
Affaire suivie par :
Lucie TEMME
Tel. : 01.60.91.76.62
Mél. : ce.ia91.secretariatprevention@ac-versailles.fr

Évry-Courcouronnes, le 17 octobre 2025

Boulevard de France – Georges Pompidou
91012 ÉVRY-COURCOURONNES

**F3SCT DU CSA SD 91 N°3
PROCÈS-VERBAL DU JEUDI 10 avril 2025**

Étaient présents

<u>Représentants de l'administration</u>	<u>Représentants des personnels</u>
Monsieur Bertrand LE BAIL - Secrétaire Général par intérim,	Monsieur Ludovic NOUVEAU - titulaire FSU 91 Madame Yéléna SUSIC - titulaire FSU 91 Monsieur Patrice ALLIO – titulaire FSU 91 Monsieur David ROUSSEL – titulaire FNEC FP-FO Madame Johanna GASTON, titulaire FNEC FP-FO Madame Saïda SOUFI – titulaire UNSA Éducation Madame Angélique ADAMIK, titulaire SNALC Madame Magalie PEREZ - titulaire – CFTD Éducation Formation Recherche Publique Monsieur Julien PERROIS, titulaire CGT Éducation
<u>Invités</u> Madame Valérie ALEXANDRE, Psychologue du travail, Docteur Louiza HOUDJAL, Médecin de prévention, Madame Jessica JUVENON-LEMAÎTRE, Inspectrice de l'Éducation nationale – École Inclusive Est, Madame Caroline DUHEC, Cheffe de la DACP, Madame Karima BENDADA KELBITE, Conseillère de prévention départementale, Madame Nathalie LETURGIE - Conseillère de prévention départementale, Madame Lucie TEMME - Secrétaire administrative de la F3SCT du CSA SD 91, Assistante de prévention – DACP	Madame Ludivine BILLARD - suppléante FSU 91 Monsieur Fabien DAUBRESSE – suppléant FSU 91 Madame Ismahen MANTES – suppléante FNEC FP-FO Monsieur Sylvain PERREAU, suppléant CGT Éducation

1. Ordre du jour

- Point de situation 1D : déploiement des DUERP dans les écoles et déploiement des actions de formation auprès des directeurs d'école ;
- Acteurs de la prévention : contribution de chaque interlocuteur à la politique de santé sécurité au travail
- Lettre de mission des professeurs d'école en UPE2A : disparités des pratiques entre le 1^{er} et le 2nd degrés ;
- Impacts du déploiement de l'application EANA2 sur les conditions de travail des enseignants exerçant en UPE2A ;
- Présentation des préconisations formulées par les représentants du personnel suite à la visite du 27/11/2024 du collège « Mozart » d'Athis-Mons ;
- Point sur les dispositifs d'accompagnement des personnels d'éducation des établissements :

- . Lycée « Louis Armand » de Yerres ;
 - . Collège « Albert Camus » de Brunoy ;
 - . Lycée « François-Joseph Talma » de Brunoy ;
 - . Collège Montesquieu d'Évry-Courcouronnes ;
- Présentation des registres SST sur la période du 7 février au 14 mars 2025.

2. Échanges relatifs au calendrier et à la présidence de séance

Le secrétaire général par intérim constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 14h05. Il indique que cette séance remplace un groupe de travail, suite à une demande des organisations représentatives et qu'en raison des contraintes calendaires de la direction, il présidera seul la séance. Il informe également les participants que le tableau de suivi des situations particulières a été arrêté au 14 mars 2025.

Les représentants de la FSU interrogent la tenue d'une F3SCT sans présence d'un représentant de l'administration distinct de la présidence.

Le secrétaire général par intérim rappelle que la présidence de la F3SCT peut être déléguée par la directrice académique à un représentant de l'administration.

La FNEC-FP-FO questionne la légitimité d'un secrétaire général par intérim à prendre des décisions et interroge la capacité à traiter les urgences en arrêtant le tableau de suivi au 14 mars.

Le secrétaire général par intérim indique que les membres de la F3SCT peuvent refuser de siéger, mais qu'il sera difficile de positionner l'instance à une autre date.

La FNEC-FP-FO demande à commencer la séance par l'examen des situations particulières.

Le secrétaire général par intérim maintient l'ordre du jour et s'engage à être vigilant sur la gestion du temps afin de garantir que les situations particulières puissent être examinées.

A la question du SNALC sur l'arrivée des nouveaux DAASEN, le secrétaire général par intérim indique que deux nouveaux DAASEN seront affectés à compter du 28 avril, ce qui portera à 3 le nombre de DAASEN pour le département.

3. Déclarations liminaires

- Déclaration liminaire de la FSU
- Déclaration liminaire de la FNEC-FP-FO
- Déclaration liminaire de la CGT Éducation
- Déclaration liminaire du SNALC
- Pas de déclaration pour l'UNSA Éducation
- Pas de déclaration pour la CFDT Éducation Formation Recherche Publique.

Le secrétaire général par intérim indique que pour la rentrée scolaire 2025, quatre dispositifs ULIS premier degré et quatre dispositifs ULIS second degré seront créés, ce qui représente une augmentation des moyens par rapport aux années précédentes. Il indique que le recrutement d'AESH continue pour atteindre l'autorisation budgétaire. Il précise que l'enjeu des PAS est de développer le travail en réseau de l'ensemble de la sphère médico-éducative. Sur la question des moyens d'assistance éducative, il rappelle que le département a bénéficié de moyens supplémentaires de CPE et d'AED dans le cadre du plan tranquillité, qui seront présentés lors du CSA Assistance éducative.

Le SNALC et la CFDT précisent la particularité essonnoise sur la question des rixes, et indiquent que même si des événements ont lieu en dehors des établissements, le phénomène est vécu par les personnels comme une faillite de l'école, du fait qu'il s'agisse de jeunes scolarisés.

Le secrétaire général indique que le phénomène dépasse le seul cadre de l'école, même si celle-ci a son rôle à jouer, ce qu'elle fait avec plusieurs actions, notamment autour de la lutte contre le harcèlement ou les violences sexistes et sexuelles, ou par le déploiement des kits pédagogiques pour les séances d'empathie à l'école...

4. Déploiement des DUERP dans le 1^{er} degré et actions de formation menées auprès des directeurs d'école

La conseillère de prévention départementale présente l'annexe 4.

La FSU demande si les mairies ont connaissance des DUERP et interroge le suivi des recommandations qui les concernent. L'exemple de l'adaptation des écoles aux épisodes de canicule est cité.

La FNEC-FP-FO interroge la DSDEN sur la mise en œuvre des préconisations qui la concerne.

La conseillère de prévention indique que les préconisations concernant les collectivités peuvent être transmises directement par les directeurs d'école ou par l'IEN de circonscription. Bien qu'il n'y ait pas de retour systématique des collectivités, les assistants de prévention interpellent régulièrement les conseillères départementales pour répondre à des interrogations des municipalités.

Après que l'inspectrice de l'éducation nationale école inclusive ait indiqué que certaines communes ont mis en place des « cours oasis » avec des points d'ombrage ou des jets d'eau, la FSU précise que le DUERP ne concerne pas les élèves mais les personnels.

Le secrétaire général par intérim considère que des aménagements tels que les « cours oasis » profitent aussi bien aux personnels qu'aux élèves. Il indique que si le département a avancé sur la collecte des DUERP dans le premier degré, des marges de progression existent dans le second degré, et que le travail d'analyse pour alimenter le plan de prévention des risques reste à effectuer.

La conseillère de prévention départementale précise qu'il n'y a pas pour l'instant d'outil pleinement satisfaisant pour permettre de traiter l'ensemble des informations contenues dans les DUERP et que l'extraction des mesures de prévention qui concernent la DSDEN sera opérée dans un second temps, au niveau académique.

A la question de la FSU qui s'interroge sur d'éventuelles réticences des collectivités, la conseillère de prévention répond que des contraintes budgétaires peuvent constituer un frein, mais qu'il arrive très fréquemment que les obstacles soient d'une autre nature, et qu'ils puissent être levés par un accompagnement et de la pédagogie.

La FSU interroge le risque que les priorités des municipalités soient établies en fonction de critères électoraux plutôt que des besoins de prévention.

La FNEC-FP-FO considère que les communes n'étant pas l'employeur des enseignants, elles ne sont pas un interlocuteur pertinent, mais que la DSDEN étant l'employeur, elle doit protéger ses personnels, notamment en cas de danger grave et imminent. La FNEC-FP-FO questionne également l'utilité d'un nouvel outil, alors que les fiches RSST seraient suffisantes.

Le secrétaire général par intérim distingue le traitement des signalements pour danger grave et imminent de l'élaboration du DUERP et précise qu'au vu de la taille du département, le premier enjeu était bien d'assurer la collecte des DUERP pour chacune des écoles du département. Il rappelle qu'en cas de DGI, il appartient au supérieur hiérarchique direct de prendre, en urgence, toute mesure de mise en sécurité des personnels.

FO cite l'exemple de l'école « Jean Jaurès » de Juvisy-sur-Orge, où des travaux ont été opérés pour empêcher des infiltrations d'eau qui ont entraîné le déclenchement continu de l'alarme incendie. Sur demande de l'IEN, la mairie est intervenue rapidement, et a coupé l'alarme, l'école n'aurait donc plus de moyens d'alerte pour prévenir le risque incendie.

Le secrétaire général par intérim indique qu'une démarche de prévention consiste précisément dans ce type de cas à mettre en place des moyens d'alerte alternatifs, tels que des sifflets ou des cornes de brume par exemple.

La FSU informe d'un autre cas d'infiltration d'eau sur un compteur électrique à l'école « J.-B. Corot » de Lisses.

5. Présentation des acteurs de la prévention

Alors que la conseillère de prévention départementale introduisait la présentation en indiquant qu'il s'agissait de présenter l'ensemble des acteurs de la prévention, dans une démarche systémique et complémentaire, le SNALC et la FNEC-FP-FO indiquent que ces informations leur ont déjà été données et le SNALC précise que leur demande portait spécifiquement sur l'organisation de la DSDEN 91.

Le secrétaire général par intérim reporte l'examen de ce point afin de permettre l'élaboration d'un document idoine.

6. Lettre de mission des professeurs d'école en UPE2A – impact du déploiement de l'application EANA sur les conditions de travail des professeurs UPE2A :

L'inspectrice de l'éducation nationale école inclusive explique que cette lettre de mission n'a pas été mise en œuvre pour les enseignants du 1^{er} degré mais uniquement pour ceux du 2nd degré. L'avis N°3 évoque que l'impact des conditions de travail, avec la suppression des cellules d'accueil a alourdi la charge de travail car les enseignants doivent rencontrer les élèves, les évaluer, organiser des rendez-vous avec les familles. Elle rappelle qu'il s'agit là des tâches d'un enseignants. Elle rappelle que depuis deux ans, le nombre de créations de dispositifs a augmenté et que de nouvelles créations sont prévues pour la rentrée 2025.

Le SNALC rappelle qu'avant la suppression des cellules d'accueil, les collègues n'avaient pas cours dans leur collège de rattachement et allaient en cellule d'accueil pour faire l'accueil des élèves. Actuellement, ils ont cours et en plus ils doivent accueillir les nouveaux élèves, donc ils le font sur leur temps libre. La pression démographique en Essonne est importante en comparaison des autres départements de l'académie. Les conditions de travail des personnels exerçant en UPE2A dans le département sont donc particulièrement dégradées.

L'IEN explique que l'objectif de la suppression des cellules d'accueil était de fluidifier l'affectation et l'inscription des élèves.

Le secrétaire général par intérim indique que l'application EANA, est un outil de gestion et de pilotage des moyens, et qu'en démontrant les besoins du département, elle a permis d'obtenir des moyens supplémentaires.

Le SNALC observe que les ouvertures tardives de section pèsent sur les enseignants concernés.

L'IEN rappelle que les ouvertures de dispositifs ULIS et UPE2A sont anticipées avec le conseil départemental s'agissant du matériel et avec les équipes des établissements via l'organisation de réunions d'information.

Le SNALC demande des précisions quant à la différence avec les autres départements tant en nombre d'ETP 1^{er} et 2nd degré que sur la part des contractuels.

Le secrétaire général par intérim indique que les contraintes territoriales du département de l'Essonne ne sont pas identiques à celles des autres départements

A la question de la FSU sur le nombre de postes contractuels dans le 1^{er} degré, l'IEN répond qu'il n'y a pas de contractuels en UPE2A sur le 1^{er} degré. Pour être titulaire de son poste, il faut avoir la CCSLF. À titre d'exemple pour cette année, 92% des personnes qui ont passé la CCSLF l'ont obtenue sur le département.

Après que la CFDT a demandé en quoi consiste la certification, l'IEN explique que la certification consiste en

une formation sur l'identification des besoins des élèves EANA et EFIV, et qu'un dossier doit être préparé et présenté.

La FSU demande si un lieu est systématiquement identifié pour chaque ouverture d'UPE2A, car il semble que cela ne soit pas le cas partout.

L'IEN confirme l'existence d'une telle situation dans le 2nd degré et précise qu'une recherche de solution est à l'étude.

La FSU observe que les collectivités ne prévoient pas d'allocation de moyens financiers pour les ouvertures de dispositifs UPE2A ou ULIS, ce qui crée des difficultés matérielles aux enseignants. Elle précise que dans le premier degré, beaucoup d'enseignants UPE2A n'ont pas de moyens financiers, ne serait-ce que pour acheter des cahiers, ce qui les conduit à les financer sur leurs deniers.

L'IEN école inclusive répond qu'un groupe de travail avec le conseil départemental a été mis en place sur ces questions de mobiliers et de matériel, qui pourrait déboucher sur l'élaboration de fiches spécifiques d'équipement en fonction des troubles des élèves et que pour le premier degré, une information sera donnée aux IEN afin qu'ils alertent les communes sur la nécessité de prévoir un budget spécifique.

La FSU explique que les collègues en NSA lycée font face à une difficulté liée à l'orientation des élèves vers un BAC alors que les élèves ont un niveau CAP.

L'IEN rappelle qu'une communication auprès des enseignants exerçant en UPE2A lycée leur précisait la possibilité de déclencher le pass-pro et demander des CAP de façon spécifique.

La CGT, estimant que EANA ne respecterait pas les règles RGPD, en demande la suppression et revendique des temps de conseil d'enseignement par bassin pour mutualiser les pratiques.

Le secrétaire général par intérim précise que l'application respecte bien les normes RGPD.

L'IEN école inclusive ajoute qu'une formation mutualisation de pratiques existe depuis 2 ans et précise qu'il s'agit d'un stage inter-degré, et qu'un document déclinant des adaptations disciplinaires a été diffusé.

La FSU souhaite un échange plus nourri sur la question de la lettre de mission et de son application, qui a un effet direct sur les conditions de travail des enseignants.

L'IEN rappelle que cette lettre se trouve dans la circulaire académique et qu'elle n'a pas été utilisée dans le 1^{er} degré.

La FSU estime, au vu de l'existence de fiches de postes, que la lettre de mission serait caduque, et sans valeur statutaire. Elle considère qu'il y aurait eu consensus lors du GT académique du 7 novembre pour considérer la lettre de mission comme illégitime, et questionne donc son application dans le second degré. Concernant l'application EANA, la FSU considère qu'un certain nombre de risques psycho-sociaux sont associés à l'utilisation de cette application. La FSU apprécie le cadre réglementaire comme imposant une consultation pour tout déploiement de nouvelle technologie.

La FNEC-FP-FO conteste que l'application respecte les normes RGPD et précise que l'outil numérique crée des conflits de valeurs aux fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions. Elle rappelle que ce type de conflits de valeur génère de la souffrance au travail.

La secrétaire de la F3SCT demande une suspension de séance pour formuler un avis.

Le secrétaire général par intérim suspend la séance à 15h45. La séance reprend à 16h05.

La secrétaire de la F3SCT fait lecture de l'avis pour le soumettre au vote.

VOTE : Avis F3SCT sur les conditions de travail en UPE2A :

Compte tenu des difficultés exprimées lors de l'audience du mardi 25 mars 2025 et lors de la F3SCT du jeudi 10 avril 2025, la F3SCT 91 constate que les enseignant.es d'UPE2A sont exposé.es à de nombreux risques psychosociaux. Se faisant le porte-parole de leurs collègues, les représentants des personnels demandent pour l'ensemble des enseignant.es en UPE2A :

- que soit installé un temps commun régulier et inclus dans les horaires à la fois dans les établissements et entre pairs pour sortir de l'isolement.
- que toutes et tous soient considérés comme des experts dans leur métier et dans leurs pratiques et qu'ils bénéficient d'une réelle liberté pédagogique.
- que cesse la perte de sens dans le travail, par la garantie de débouchés d'orientation choisie et adaptée à tous les élèves UPE2A.
- que soit dégagé du temps pour optimiser l'accueil des élèves dans le second degré.
- que soient garanties des conditions matérielles décentes et des dotations fléchées par les collectivités territoriales (avec un stock disponible).
- qu'ils aient un lieu identifié et adapté dans tous les établissements qui accueillent des élèves UPE2A.
- que cessent les risques psychosociaux liés aux visites conseils et qu'un accompagnement bienveillant et humain soit assuré en adéquation avec la réalité du terrain, ce qui permettrait par exemple de limiter les démissions.
- que toutes et tous sortent de la tension entre le prescrit et le réel.
- que cesse la publication régulière de circulaires académiques et départementales qui sont restrictives par rapport à la circulaire nationale de 2012 et qui sont facteurs de souffrances chez les personnels.
- qu'on cesse d'imposer, surtout dans le premier degré, une formation exclusivement orientée sur la mission de personnes ressources.
- qu'on propose des formations spécifiques de qualité adaptées aux besoins d'actualisation des connaissances dans le champ de la didactique des langues et des cultures avec des chercheurs spécialistes du domaine.

Pour : 10 (FSU 91, FNEC FP-FO, CGT Éducation, SNALC, UNSA Éducation, CFDT Éducation Formation Recherche Publiques)

Contre : 0

Abstention : 0

7. Présentation des préconisations formulées par les représentants du personnel suite à la visite du 27/11/2024 du collège « Mozart » d'Athis-Mons :

Le secrétaire général par intérim salue le travail collectif et propose d'étudier certaines modifications.

Sur les propositions de modification faites par la psychologue du travail :

- Anonymiser le document en gardant les fonctions
- Correction de formules utilisées

Les membres de la F3SCT acceptent les modifications demandées.

La psychologue du travail propose également que les croisements entre les données quantitatives issues des questionnaires et les données qualitatives puissent apparaître de manière plus lisible.

La secrétaire de la F3SCT précise ne pas avoir eu le temps faire apparaître les données quantitatives et indique que l'analyse des entretiens a été priorisée.

Le secrétaire général par intérim souhaite éclaircir la phrase « explicité les décisions prises par l'équipe de direction », et pense qu'il faudrait remplacer le terme « explicité » et préciser s'il s'agit de donner le contexte ou d'expliquer la méthode qui a présidé à la prise de décision.

La FSU explique que le terme « explicité » signifie justifier, préciser pourquoi telle ou telle décision a été prise.

Après concertation il sera retenu la formule « explicité les raisons pour lesquelles on prend les décisions ».

Le secrétaire général par intérim explique que, de manière générale, l'expression « faire vivre les instances de dialogue » pose question. S'agit-il d'avoir plus d'instances ou d'avoir une meilleure condition de déroulement des réunions ?

La FSU rappelle qu'il s'agit d'une expression souvent employée par les DAASEN en instance.

Le secrétaire général par intérim se demande si cette formulation sera pleinement comprise par les acteurs de l'établissement.

La FSU répond qu'il y a l'idée de réunir régulièrement à travers cette formulation, notamment le conseil pédagogique qui n'était pas vraiment investi par la communauté éducative avant l'arrivée de la nouvelle principale. Il y a une idée de fréquence mais aussi une idée de qualité dans les dialogues. La FSU précise également qu'il faut intégrer une notion d'ouverture à la communauté éducative.

La psychologue du travail invite à proposer aux personnels des groupes de travail sur différentes thématiques pour avoir une pluralité de points de vue.

La FSU craint que les instances passent au second plan et que les GT soient au premier plan.

Le secrétaire général par intérim indique que si la formulation reste identique, une réflexion devra avoir lieu sur la façon de présenter les choses lors de la restitution.

La formulation restera identique.

Sur la formule « instaurer des temps banalisés de concertation inter-catégorielle », le secrétaire général par intérim considère qu'il n'est pas aisé d'avoir des temps de concertation inter-catégorielle et que le temps banalisé pourrait exclure certaines catégories de personnels. Le terme « banaliser » devrait être retiré.

La FSU ne souhaite pas ajouter des réunions en dehors du temps de travail.

Le secrétaire général par intérim considère que si le besoin d'avoir des réunions inter-catégorielles existe, c'est à l'établissement de juger le moment opportun.

La FSU rappelle que certaines réunions sont obligatoires et prévues dans les obligations réglementaires de service mais les temps de concertation ne le sont pas. Elle craint une absence massive si elles se tenaient hors temps scolaire.

La CGT propose que ces réunions soient placées sur des temps banalisés ou qu'il y ait un rattrapage d'heures.

Le secrétaire général par intérim propose « instaurer des temps de concertation inter-catégorielle en veillant à limiter le nombre de réunions ».

La FSU et la CGT rejettent cette proposition, qui conduirait à ce que les réunions aient lieu hors-temps scolaire.

La FNEC FP-FO considère que ce groupe de travail ne servira qu'à faire porter la responsabilité de la situation aux collègues.

Le secrétaire général par intérim précise que la préoccupation actuelle est d'essayer de continuer le travail initié avec cette visite et de faire en sorte que la restitution qui sera faite aux collègues puisse être un premier temps de réponse à leurs préoccupations et de faire attention à la manière dont cela leur sera communiqué tout en ayant une attention particulière à la perception du message.

La FSU réitère son rejet de la proposition de modification de la préconisation.

Le secrétaire général par intérim trouve les préconisations « reconnaître et valoriser le personnel » et « réaliser un bilan partagé » trop peu explicites et sur la phrase, « revalorisation des salaires pour travailler sur l'attractivité des métiers de l'Éducation nationale » il observe que la question de l'attractivité n'est pas liée uniquement à la rémunération.

La FSU note que certaines disciplines sont beaucoup plus déficitaires que d'autres.

Le secrétaire général par intérim propose de chercher une formulation plus concise à la place de « attribution de moyens en AED, infirmières, médecins scolaire, psy-EN, DGH... » avec l'idée de demander une attribution de moyens adaptée à la démographie du département et de permettre une baisse du nombre d'élèves par classe.

Le SNALC explique qu'il ne faut pas se limiter au quantitatif, et qu'il s'agit aussi de tenir compte de la typologie des élèves et de leurs problématiques.

La FSU demande à ajouter « augmentation des moyens en AESH ».

Sur la partie concernant le conseil départemental et la formule « faire cesser la mutualisation des ouvriers polyvalents pour garantir une véritable maintenance de l'établissement » le secrétaire général par intérim observe que faire cesser la mutualisation des agents ne garantit pas la maintenance effective de l'établissement, la mutualisation étant mise en place dans des établissements qui sont déjà confrontés à des absences prolongées de personnels.

La FSU considère la collectivité territoriale comme injonctive

Le secrétaire général par intérim évoque les contraintes budgétaires de la collectivité.

La FSU estime que la mutualisation n'est pas liée aux contraintes budgétaires mais est une mesure idéologique. Elle considère que le fait que les personnels sur le terrain ne soient pas consultés rend la décision contreproductive. Elle propose la formule « revenir à au moins un ouvrier polyvalent par établissement ».

Le secrétaire général par intérim soumet les modifications proposées aux votes.

VOTE : Préconisations suite à la visite du 27/11/2024 du collège Mozart d'Athis-Mons :

Pour : 8 (FSU 91, CGT Éducation, SNALC, UNSA Éducation, CFDT Éducation Formation Recherche Publiques)

Contre : 1 (FNEC FP-FO) Abstention : 0

Les préconisations sont adoptées à la majorité.

La FNEC FP-FO explique son vote en indiquant que la majorité des préconisations donnent du travail en plus aux personnels, enseignants et chef d'établissement, mais que les revendications des collègues qui ont été formulées à plusieurs reprises pendant la pré-visite et la visite n'ont pas été évoquées. L'avis serait donc incomplet. La FNEC FP-FO soumet un avis complémentaire.

VOTE : Les organisations syndicales de la F3SCT partagent l'analyse que les personnels ont faites dans leur courrier adressé à la F3SCT en date du 2 juillet 2024 : « nous constatons que face à ces difficultés que nous avons déjà signalées, votre inaction a participé à aggraver le climat dans l'établissement. Afin d'accompagner au mieux les équipes qui travaillent à apaiser les tensions au sein de l'établissement, et à contenir la montée des violences, nous demandons à la Direction académique de tout mettre en œuvre pour leur octroyer des moyens supplémentaires. C'est pourquoi la FNEC FP-FO appuie les demandes exprimées par les personnels lors de la pré-visite puis lors de la visite du collège Mozart d'Athis-Mons, demandes qu'ils ont réitérés cette année lors de leur audience du 8 avril 2025, à savoir un poste de CPE, deux postes d'AED, des AESH supplémentaires à hauteur des spécifications des élèves, l'augmentation de 60 heures de leurs DGH et le recrutement d'un agent territorial supplémentaire.

Pour : 10 (FSU 91, FNEC FP-FO, CGT Éducation, SNALC, UNSA Éducation, CFDT Éducation Formation Recherche Publiques)

Contre : 0

Abstention : 0

L'avis est adopté à l'unanimité.

8. Point sur les dispositifs d'accompagnement des personnels :

Le secrétaire général par intérim informe que le lycée « Louis Armand » de Yerres a été sécurisé dès le 25 mars 2025 par le C2A2E. Le chef d'établissement a été accompagné sur site et à distance, et il lui a été rappelé de communiquer aux personnels les dispositifs d'écoute. Un dispositif particulier a également été mis en place pour traiter les primo-intervenants dans l'aide aux victimes notamment avec un lien avec la cellule d'urgence médico-psychologique du SAMU 91 qui a concerné trois élèves et le chef d'établissement. Tous les enseignants ayant fait la demande ont pu être écouté par la cellule d'écoute mise en place. Sur le collège « A. Camus » et le lycée « Talma » de Brunoy, le C2A2E était également présent avec la mise en place de cellules d'écoute. Aucune demande d'accueil des personnels n'a été faite sur ces deux établissements. Pour le collège « Montesquieu » d'Évry, une cellule d'écoute à destination des personnels a été mise en place les 27 et 28 mars et les 1^{er} et 3 avril 2025. Les personnels ont reçu la liste des dispositifs d'écoute, une cellule d'écoute sur place a été mise en place ainsi qu'une cellule d'urgence médico-psychologique du SAMU 91.

Le SNALC souhaite que ce type d'évènements donne lieu à une communication aux représentants du personnel hors instances. Cette question de l'information systématique est l'un des éléments qui pourrait être discuté dans le cadre d'un groupe de travail sur la gestion de crise.

Le secrétaire général par intérim rappelle qu'en plein cœur de la crise, la priorité n'est pas la communication, mais que cette communication peut être envisagée quand la tension retombe.

La FSU propose d'utiliser un message électronique type de prise en charge afin de permettre un retour rapide.

La CGT souligne que les représentants du personnel du SDIS 91 ont alerté sur le fait qu'en cas de crises multiples, les moyens départementaux seraient insuffisants.

Le secrétaire général par intérim indique que pour permettre l'accompagnement de plusieurs situations, les moyens d'autres départements de l'académie ont été déployés. Il rappelle que la question de l'adéquation des moyens déployés à l'importance de l'évènement est inhérente à toute crise.

La FSU demande à ce que la question de la reprise des cours soit concertée avec les personnels des établissements et souhaite que la formation des enseignants sur la question des rixes ou de la violence chez les jeunes soit développée.

A la question de la FNEC-FP-FO sur la visite systématique sur site d'un représentant de la DSDEN, le secrétaire

général par intérim répond que cela dépend de la nature de la crise et de l'évaluation de son niveau.

La FNEC-FP-FO évoque la situation du collège « les Dînes Chiens » de Chilly-Mazarin, pour lequel personne ne se serait rendu sur place et aucune réponse n'aurait été donnée au courrier des personnels.

Le secrétaire général par intérim explique que l'accompagnement de cet établissement s'est fait à distance avec des relations régulières entre le cabinet ou la conseillère technique établissement vie scolaire et la direction de l'établissement.

La FNEC FP-FO demande qu'une réponse écrite soit faites aux collègues le plus rapidement possible.

9. Présentation des registres SST sur la période du 7 février au 14 mars :

La conseillère de prévention rappelle quelques chiffres du PowerPoint. Elle précise qu'il est noté une augmentation significative des relations conflictuelles avec les familles. De plus en plus de fiches recensent que des enseignants sont interpellés par des parents d'élèves de façon véhémement à la sortie des classes ou sur les réseaux sociaux.

La CGT propose qu'il y ait un protocole sur les relations avec les parents pour éviter ces situations. Un groupe de travail pourrait mener une réflexion sur le sujet

Le SNALC demande à ce qu'une campagne d'affichage ait lieu au sein des établissements pour rappeler ce qui relève d'un outrage à agent.

La FSU partage une information reçue via la référente académique sur la protection fonctionnelle comme quoi le service ne pouvait plus respecter les délais de traitement au vu de la forte augmentation du nombre de demandes.

La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques cite deux situations qui démontreraient le besoin de mieux accompagner les personnels dans leur démarche de demande de la protection fonctionnelle.

A la demande de précisions de la CGT sur les relations conflictuelles des directeurs d'école, la conseillère de prévention répond qu'il s'agit de relations conflictuelles entre collègues et non avec la hiérarchie.

La FSU estime qu'il y a un phénomène de sous-déclaration et qu'il y aurait plus de 4% de relations conflictuelles.

Le secrétaire général par intérim rappelle que si un accompagnement de l'agent peut être mis en place, les démarches appartiennent à l'agent.

La FSU relève que souvent les personnels ne savent pas qu'ils peuvent être accompagnés.

La FSU alerte sur l'école « Louise Michel » de Brétigny-sur-Orge, où il aurait été demandé aux AESH de ne plus accompagner des élèves notifiés pour permettre la prise en charge d'un élève ayant besoin d'être régulièrement mis à distance.

La FNEC-FP-FO demande à la DSDEN d'intervenir pour que le changement de tables aux rebords coupants signalés sur le collège « Delalande » d'Athis-Mons se fasse rapidement. Sur le collège « Mozart » d'Athis-Mons, une fiche RSST a été rédigée par des AESH concernant un problème avec un élève. La FNEC-FP-FO ne se satisfait pas de la réponse apportée (aménagement d'emploi du temps) et demande des AESH supplémentaires. Sur une autre situation (blessure à l'épaule d'une collègue après avoir séparé une bagarre), la FNEC-FP-FO considère que la réponse apportée (visite de la direction durant un cours puis visite-conseil) constitue une forme de sanction visant à dissuader les enseignants de remplir des fiches RSST.

La FNEC-FP-FO signale que sur le collège « J. Bara » de Palaiseau, il y a eu deux signalements d'assistants d'éducation pour des soucis avec la Cheffe d'établissement, qui sont restés sans traitement.

Au collège « les Dînes Chiens » de Chilly-Mazarin, la FNEC-FP-FO a connaissance de la situation d'une collègue actuellement en arrêt à qui l'on aurait indiqué qu'aucun rendez-vous avec le médecin de prévention ne pouvait lui être donné avant septembre.

Le médecin de prévention confirme les difficultés d'agenda pour les rendez-vous et invite à être saisie de cette situation.

L'UNSA Éducation souhaite savoir ce qui est mis en œuvre pour prévenir les violences d'enfants contre leur AESH.

La CGT rappelle qu'il existe un guide ministériel sur ce sujet et que le 91 avait déjà formulé des préconisations.

La FNEC-FP-FO souhaite revenir sur la situation de l'école Jean Jaurès de Juvisy-sur-Orge pour laquelle les travaux n'auraient pas été effectués. Une nouvelle visite de la commission de sécurité avait laissé trois mois pour réaliser les travaux alors que la fiche date du mois de septembre. De plus, une enseignante et une AESH ont été blessées par un élève violent, cet élève violent est retourné le lendemain dans l'école et faute de professeur a été mis dans une autre classe et a recommencé à être violent. La FNEC FP-FO est intervenue auprès de l'IEN qui a exclu l'élève pour cinq jours, malheureusement les parents ont refusé cette exclusion et l'élève est revenu à l'école. Les autres enseignants de cette école ont prévenu qu'ils feraient utilisation de leur droit de retrait si l'élève venait dans leur classe. L'élève a du coup été mis dans la classe de la directrice. Sur une autre école, une enseignante est terrorisée par des parents qui sont connus pour leur violence envers les enseignants. La FNEC-FP-FO demande quelle réponse sera apportée à la demande de protection fonctionnelle et d'accident de service.

Le médecin de prévention informe que l'accident de service peut être reconnu même s'il n'y a pas eu de coup porté.

Le SNALC signale la situation de l'école « Jean Moulin » de Montgeron et s'interroge sur la légalité du protocole PAI d'un élève qui prévoirait la vérification des selles et de l'urine.

La CGT intervient sur la situation de la directrice de l'école « I. J. Curie » de Morsang sur Orge qui n'aurait pas eu de réponse à son courrier suite à une mesure de carte scolaire.

Le secrétaire général par intérim rappelle que la carte scolaire est une compétence du CSA et que toute mesure de carte scolaire fait l'objet d'une information de l'intéressé.

La FNEC-FP-FO demande la communication du chiffre des démissions d'AESH.

Le secrétaire général par intérim remercie les membres de la F3SCT et clôture la séance à 17h37.

La Secrétaire de la F3SCT



Yéléna SUSIC

La Directrice Académique



Pascale COQ